

## Communiqué de presse

Genève, le 1<sup>er</sup> mai 2025

### Résultats d'exploitation 2024 positifs pour l'AVS, l'AI et les APG

Les trois assurances sociales terminent l'exercice 2024 sur un résultat de répartition positif de CHF 2'778 millions pour l'AVS, négatif de CHF 19 millions pour l'AI et positif de CHF 196 millions pour les APG. Grâce à la bonne performance des marchés financiers en 2024, les trois fonds de compensation ont affiché des résultats de placement positifs. Cela se traduit par un résultat d'exploitation positif de CHF 5'553 millions pour l'AVS, CHF 235 millions pour l'AI et CHF 321 millions pour les APG. La dette de l'AI envers l'AVS reste inchangée à CHF 10'284 millions. Au 31 décembre 2024, la fortune gérée par compenswiss s'élève à CHF 46'128 millions.

L'AVS clôt l'exercice 2024 sur un résultat de répartition positif de CHF 2'778 millions. Ce résultat s'explique par le fait que les produits de l'AVS, en hausse par rapport à l'année précédente, ont excédé les charges, également en hausse comparé à 2023. Les produits plus élevés résultent en grande partie des premiers effets de l'augmentation de la TVA en 2024, qui a fait passer le taux normal de 7.7 % à 8.1 % après l'adoption de la réforme AVS 21. Les intérêts versés par l'AI sur sa dette envers l'AVS se sont élevés à CHF 216 millions, correspondant à un taux d'intérêt de 2.1 %. En 2024, les marchés financiers se sont à nouveau montrés favorables, avec des hausses de cours pour toutes les classes d'actifs, ce qui a eu un effet positif sur la performance du Fonds de compensation AVS (CHF 2'559 millions) et sur le résultat d'exploitation. L'assurance sociale présente ainsi un bénéfice de CHF 5'553 millions pour 2024.

Le résultat des placements de l'AI, qui s'élève à CHF 254 millions, a permis de compenser le résultat de répartition légèrement négatif de CHF -19 millions et a ainsi contribué à un résultat d'exploitation positif. Ce dernier atteint CHF 235 millions en 2024 et ne permet pas, cette année encore, de réduire la dette de l'AI envers l'AVS. La dette reste inchangée depuis 2018 à CHF 10'284 millions.

Enfin, pour le régime des APG, le résultat de répartition au titre de l'exercice 2024 est positif avec CHF 196 millions. Grâce au bon résultat des placements financiers (CHF 125 millions), le résultat d'exploitation des APG atteint CHF 321 millions.

Chiffres-clés des assurances sociales en millions de CHF pour 2024 et en comparaison avec l'année précédente						
	AVS		AI		APG	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits	53'719	51'182	10'436	10'114	2'230	2'159
Charges	-50'941	-49'953	-10'455	-10'064	-2'034	-1'986
<i>Dont intérêts sur la dette AI</i>			216	51		
<b>Résultat de répartition</b>	<b>2'778</b>	<b>1'229</b>	<b>-19</b>	<b>50</b>	<b>196</b>	<b>173</b>
Résultat des placements des Fonds de compensation	2'559	1'576	254	156	125	73
Intérêts sur la dette AI	216	51				
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5'553</b>	<b>2'857</b>	<b>235</b>	<b>206</b>	<b>321</b>	<b>246</b>

## Comptes de résultat

Au total, les revenus provenant des cotisations aux assurances sociales ont augmenté de 3.3 % pour l'ensemble des trois assurances sociales.

Le rendement net obtenu par compenswiss sur la fortune de placement est de 7.33 % à fin 2024 (*exercice précédent : 4.98 %*). Les placements financiers ont évolué de manière positive au cours de l'année sous revue et ont contribué à un résultat réjouissant. Cependant, les bons résultats de ces deux dernières années ne permettent pas de compenser entièrement la performance négative de -12.85 % enregistrée en 2022. De plus amples informations sur les résultats de placement 2024 présentés lors de la conférence de presse de compenswiss du 18 février 2025 sont disponibles à l'adresse [www.compenswiss.ch/informations](http://www.compenswiss.ch/informations).

Le montant de la fortune permettant de couvrir d'éventuelles pertes issues des comptes d'exploitation des assurances sociales est indiqué à la position du bilan « Liquidités et placements ». Il atteint 79.0 % (*exercice précédent : 70.8 %*) des charges totales annuelles de l'AVS, 37.5 % (*exercice précédent : 36.1 %*) de celles de l'AI et 96.3 % (*exercice précédent : 82.5 %*) de celles des APG.

Au 31 décembre 2024, la fortune gérée par compenswiss (y compris les actifs administratifs) s'élevait à CHF 46'128 millions (*exercice précédent : CHF 40'622 millions*), la part de l'AVS s'établissant à CHF 40'252 millions, celle de l'AI à CHF 3'918 millions et celle du régime des APG à CHF 1'958 millions. La hausse de la fortune totale de CHF 5'506 millions par rapport à l'année précédente est essentiellement due au rendement des placements réalisé en 2024 et à l'augmentation de la TVA à la suite de la réforme AVS 21.

Le rapport de gestion complet adressé au Conseil fédéral pourra être consulté en deuxième partie de l'année 2025 sur le site [www.compenswiss.ch](http://www.compenswiss.ch).

## Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

Manuel Leuthold  
Président du Conseil d'administration  
Route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy  
Tél. : 022 870 00 44 ; courriel : [manuel.leuthold@compenswiss.ch](mailto:manuel.leuthold@compenswiss.ch)

Eric Breval  
Directeur  
Boulevard Georges-Favon 6, 1204 Genève  
Tél. : 058 201 65 65 ; courriel : [eric.breval@compenswiss.ch](mailto:eric.breval@compenswiss.ch)

compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) est un établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique. Il est dirigé par un Conseil d'administration nommé par le Conseil fédéral. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des trois fortunes AVS, AI et APG. Il garantit en tout temps la capacité de paiement des assurances sociales et assure la présentation des comptes et du rapport de gestion de ces dernières. L'établissement, qui compte quelque 60 collaboratrices et collaborateurs, est basé à Genève. Il est responsable des activités opérationnelles.